



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **18 mai 2023** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Est absent à cette séance : Jean-Benoît Létourneau

Formant quorum sous la présidence du pro-maire Jean-Paul Grondin. Madame Marie-France Faucher, directrice générale par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation et se servent de l'article # 157 afin de légaliser cette séance extraordinaire.

Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Paul Grondin, pro-maire donne lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ORDRE DE CHANGEMENT DC-03, PRÉSENCE D'AMIANTE
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

4 - ORDRE DE CHANGEMENT DC-03, PRÉSENCE D'AMIANTE

Étant donné qu'à la suite des analyses réalisés sur le site du projet de raccordement des services municipaux de la future caserne incendie, la présence d'amiante dans les matériaux a été constatée;

Étant donné que certaines mesures de sécurité particulières prévues au code

2023-
05-8548

2023-
05-8549



N° de résolution
ou annotation

2023-
05-8550

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

de sécurité de la construction (art.3.23) doivent être mises en place. (selon les informations reçues de l'entrepreneur, il s'agirait d'un site { modéré { ;

Étant donné que le prix final va varier en fonction des quantités réelles compilées à l'aide des manifestes de transport qui seront fournis par l'entrepreneur;

Étant donné que ces mesures sont requises, entre autres, par la CNESST.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre de changement DC-03 et d'autoriser la directrice générale par intérim MARIE-FRANCE FAUCHER à signer pour et au nom de la municipalité d'East Broughton la directive de changement pour un montant augmenté de +ou - 44 374,88 \$ plus taxes.

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité de clore la séance à 17h05.

ADOPTÉE


Jean-Paul Grondin
Pro-Maire


Marie-France Faucher *par intérim*
Directrice générale par intérim

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Paul Grondin
Pro-Maire